SOCIETE HIPPIQUE DE L'ÉCOLE VETERINAIRE D'ALFORT

INSCRIPTION AUX VACANCES EN LIGNE NOTICE D'UTILISATION



Version: 1.3

Dernière mise à jour : le 07/12/2018

Avertissement : Le site n'est pas compatible avec Internet Explorer – utiliser Chrome ou Firefox.

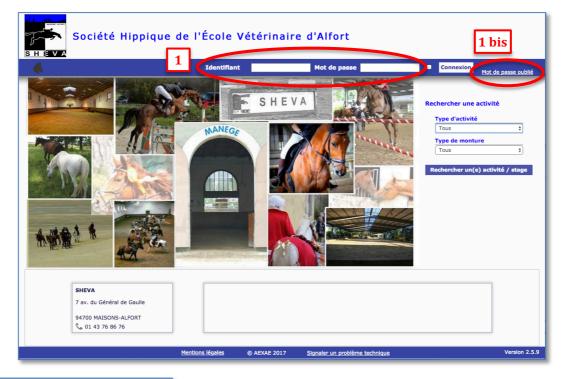
Pour toute demande d'assistance, les téléphones et adresses de contact sont disponibles sur la page « Accès et contact » du site Internet <u>www.sheva.fr</u>.

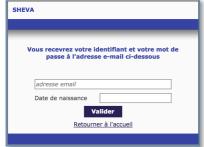
1. CONNEXION

Le site des **opérations en ligne** de la SHEVA est accessible depuis le lien **« Mon Compte »** (ci-contre) présent sur la page d'accueil du site Internet <u>www.sheva.fr</u> ou à droite de la barre de menus.

Si vous avez reçu vos **codes de connexion par email**, il vous suffit de les rentrer dans les champs correspondants indiqués ci-dessous (1 « **Identifiant** » et « **Mot de passe** ») et de cliquer sur « **Connexion** ».



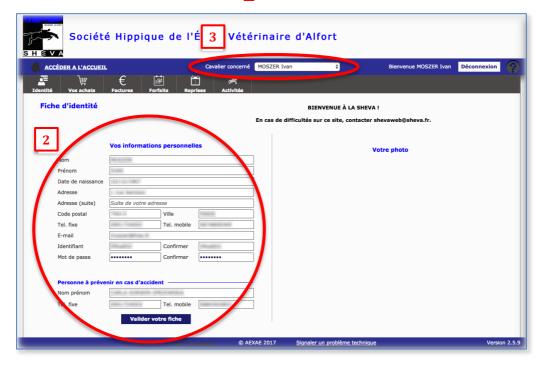




SHEVA

Dans le cas contraire, cliquer sur « Mot de passe oublié » (1 bis lien à droite sur l'écran ci-dessus), remplissez les informations demandées dans la fenêtre qui apparaît (ci-contre), et vous recevrez un email avec votre identifiant et votre mot de passe, que vous pourrez personnaliser sur l'écran « Fiche d'identité » (voir page suivante).

Lors de votre **première connexion**, vous devez vérifier vos **informations personnelles** et les corriger ou les compléter si nécessaire (en particulier la rubrique « **Personne à prévenir** », qui est **obligatoire**), puis **valider votre fiche** (2 ci-dessous).



Attention : Si votre compte est **débiteur**, vous **ne pourrez pas accéder** aux inscriptions, vous devez donc impérativement **régulariser votre situation** au préalable.

2. Principe des Inscriptions Vacances

Pendant les vacances scolaires, un **planning de reprises spécifique** est mis en place à la SHEVA.

Il est donc nécessaire de **vous inscrire** à une reprise de votre niveau pour **chaque semaine de vacances** (autant de fois que de forfaits souscrits).

Dans le système informatique de la SHEVA, les **inscriptions aux vacances** sont gérées comme des **récupérations spéciales** (par opposition aux récupérations standards, obtenues après une désinscription en ligne à une reprise de votre forfait, au plus tard 24 heures avant cette dernière – cf. notice 'SHEVA_Notice_Récup-Stages_Web').

Vous disposez donc, associés à votre compte, de **six bons de récupération spéciaux** intitulés **« Reprise vacance incluse dans le forfait »**, correspondant aux **six semaines de vacances scolaires** incluses dans un **forfait annuel**: deux pour les vacances de Noël, deux pour les vacances d'Hiver et deux pour les vacances de Printemps.

Pour les **forfaits trimestriels**, le nombre de bons de récupération spéciaux correspond aux **vacances scolaires incluses dans le trimestre** en question (tel que défini à la SHEVA) : deux pour le 1^{er} trimestre, quatre pour le 2ème trimestre, et zéro pour le 3ème trimestre.

Les règles d'utilisation de ces bons de récupération sont les suivantes :

- Les bons sont valides uniquement pour les reprises programmées pendant les périodes de vacances scolaires.
- Pour chaque forfait souscrit, un seul bon peut être utilisé par semaine de vacances, sur la reprise de votre choix (seules celles correspondant à votre niveau vous sont proposées), dans la limite des places disponibles; dans un second temps (cf. « Date 2 » ci-dessous), la possibilité d'utiliser deux bons « vacances » sur une même semaine est également ouverte.

• Les six bons (ou deux ou quatre en cas de forfait trimestriel) qui vous sont affectés sont **tous équivalents** (pas d'ordre d'utilisation à respecter).

Le **calendrier d'inscription** est défini et communiqué pour **chaque période de vacances**, selon la séquence suivante :

- **Date 1: Ouverture** des inscriptions se traduisant par la **visibilité** sur votre compte des **reprises programmées** pendant la période des vacances ;
- Date 2: Ouverture de la possibilité d'utiliser des bons de récupération « standard » (acquis en cours d'année) sur les reprises de la période des vacances, et d'utiliser deux bons « vacances » sur une même semaine ;
- **Date 3 : Début des vacances** ; durant cette période, il reste possible de **s'inscrire** (dans la limite des places disponibles) et surtout de se **désinscrire** le cas échéant (en ligne 24 heures avant sa reprise, ou à défaut en écrivant à sheva@sheva.fr) de façon à prévenir les enseignants et libérer sa place.

Note: Le **décalage** entre l'utilisation des bons de récupération « **vacances** » et des bons de récupération « **standards** » (acquis en cours d'année) est destiné à permettre à tous les adhérents d'assurer leurs **inscriptions vacances avant** d'autoriser d'éventuelles **récupérations supplémentaires**.

Le **planning des reprises vacances** est consultable avant l'ouverture des inscriptions sur le site <u>www.sheva.fr</u>, page « **Planning** ».

3. Realiser son Inscription Vacances

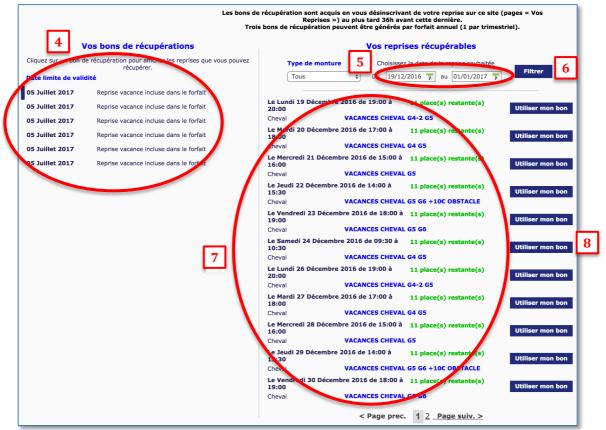
SHEVA

Une fois connecté sur votre compte web, vous devez cliquer sur le menu « **Reprises => Gérer vos récupérations** » (ci-contre).

Attention: Si vous faites partie d'une famille d'adhérents à la SHEVA, vous avez accès à un menu déroulant dans le bandeau bleu en haut de page (3 sur écran ci-dessus) avec lequel vous devez sélectionner la personne pour laquelle vous souhaitez réaliser l'inscription en ligne.



3



7 av. du G^{al} de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort www.sheva.fr – sheva@sheva.fr – 01 43 76 86 76 SIRET : 785 735 069 00011 – TVA intracom. : FR71785735069

4

SHEVA

La liste des **bons de récupération** « **Reprise vacance incluse dans le forfait** » s'affiche dans la partie gauche de la fenêtre 4 (ci-dessus). Si vous avez acquis des bons de récupération standards en cours d'année, ces derniers s'affichent dans la même liste, mais ne seront utilisables pour les reprises de la période des vacances qu'après une date définie (cf. section 1 ci-dessus).

Vous devez ensuite **sélectionner un des bons de récupération vacances**, puis utiliser les deux champs de type calendrier sur la droite 5 pour définir les dates de début et de fin de la période souhaitée (début et fin des vacances scolaires), et cliquer sur le bouton « Filtrer » 6.

La liste des **reprises programmées pendant la période sélectionnée**, compatibles avec votre **niveau**, s'affiche alors 7, et vous pouvez **sélectionner la reprise souhaitée** en cliquant sur le bouton « Utiliser mon bon » 8.

Attention: Certaines reprises durent 1h30 et correspondent à des séances de saut d'obstacles; elles nécessitent un supplément d'inscription de 10 € dont il faudra vous acquitter au bureau de la SHEVA ou qui vous sera facturé ultérieurement.

Pour vous désinscrire d'une reprise, merci de vous référer à la notice 'SHEVA Notice Récup-Stages_Web' disponible sur www.sheva.fr, page « Opérations en ligne ».

Attention: Toute récupération réservée et non effectuée est définitivement perdue.